Publié le

ID: 035-213502537-20240226-2024\_02\_26\_11-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS CONSEIL MUNICIPAL 26 FEVRIER 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 26 février, à vingt heures trente, le conseil municipal légalement convoqué par M. Jérôme BÉGASSE, Maire, s'est réuni salle des Halles, en séance publique.

**20 présent(e)s**: M. Jérôme BÉGASSE, M. Frédéric SALAUN, Mme Cécile BREGEON, M. Yves LE ROUX, M. Vincent BONNISSEAU, Mme Pascale MACOURS, M. Florent BASLÉ, Mme Catherine LEBON, M. Pierre AVENET, M. Franck JOURDAN, M. William POMMIER, Mme Florence STABLO, M. Jean-Michel GUÉNIOT, Mme Séverine BUFFERAND, Mme Fabienne MONTEMBAULT, M. Samuel TRAVERS, Mme Cécile MARCHAND, M. Sylvain NEVEU, Mme Leslie SALIOT, M. Oliver SCHREIBER formant la majorité des membres en exercice.

<u>6 Excusé(e)s</u>: Mme Jacqueline LE QUÉRÉ ayant donné pouvoir à Mme Catherine LEBON, Mme Morgane JÉZÉGOU ayant donné pouvoir à Mme Pascale MACOURS, Mme Katell SEVIN-RENAULT ayant donné pouvoir à Mme Cécile BREGEON, M. Guillaume HUBERT ayant donné pouvoir à Mme Cécile MARCHAND, M. Grégory FONTENEAU ayant donné pouvoir à M. Samuel TRAVERS, Mme Laura ESNAULT ayant donné pouvoir à Mme Leslie SALIOT.

1 absent(e): Mme Maëlle EVARD

Secrétaires de séance : Mme Franck JOURDAN et M. Sylvain NEVEU

Date de convocation : le 13 février 2024 Nombre de conseillers en exercice : 27

2024\_02\_26\_11 Nomenclature : 7.5.5

## <u>Crédits fournitures scolaires, activités pédagogiques et séjours - école Sainte Thérèse</u> Rapporteur : M. Frédéric SALAUN

M. Frédéric SALAUN, rapporteur, propose au conseil municipal de fixer le montant de la participation aux dépenses de l'école privée sous contrat d'association.

## Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- fixe comme suit le montant des participations pour l'année 2024.

Fournitures scolaires :	
École élémentaire (109 élèves x 45,00 €) = 4 905,00 €	7 650,00 €
École maternelle (61 élèves x 45,00 €) = 2 745,00 €	· ·
Activités pédagogiques (170 élèves x 15,00 €)	2 550,00 €
Séjours (ouverture de droits : 35 x 6,9 € x 5 j)	1 207,50 €

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus. Pour extrait conforme.

Le Maire : Jérôme BÉGASSE.

